Paris, le 12 novembre 2012 - Alors que s'amplifie le mécontentement des chirurgiens et des internes, auxquels se sont associés les praticiens hospitaliers, les Ibode entendent également ajouter leur voix à un mouvement de protestation certes disparate mais spécifique à l'attente d'amélioration de la qualité et de la sécurité de la chirurgie.

Acteurs également essentiels des blocs opératoires, les Ibode portent, depuis de nombreuses années, la cause de la sécurité dans ces blocs et donc des missions et de la formation des professionnels qui y exercent.

L'Unaibode réuni son conseil d'administration le samedi 17 novembre prochain.

Associée à l'Aeeibo, les associations représentatives, envisageront toutes les modalités d'entrée dans le mouvement de protestation en cours.

Plusieurs alertes, aucune réponse

A plusieurs reprises, l'Unaibode et l'Aeeibo ont alerté la ministre des Affaires sociales et de la Santé, Marisol Touraine, et son cabinet sur la question de la sécurité des blocs opératoire, dont les infirmiers de bloc opératoire diplômes d'Etat sont un des acteurs essentiels.

Le 14 septembre 2012, alors reçues au cabinet du ministre, les deux associations pointaient déjà la nécessaire refonte du périmètre d'exercice, et donc de la formation des Ibode, en vue de pallier les problèmes de démographie médicale et de déqualification des personnels exerçant dans un bloc. A cela, le ministère n 'a pu opposer que les « us et coutumes ».

Plus récemment, le 24 octobre 2012, l'Unaibode et l'Aeeibo lançaient un cri d'alarme relayé par de nombreux médias, à l'occasion du salon Infirmier, que la Min istre était venue inaugurer.
Elles n'ont

,

à ce jour
,
reçu
le moindre signe de la part du Ministère
.
Faudra-t-il entrer dans le conflit naissant dans les hôpitaux
et cliniques pour être entendus
?

Des revendications légitimes, largement relayées et soutenues

Leurs revendications, mises au service d'une sécurité toujours accrue des blocs opératoires, trouvent portant un écho bien plus large que celui de la seule profession
infirmière
.
Une
pétition en faveur de la défense du métier d'Ibode a d'ores-et-déjà réuni près de 10
000 signatures, quand la France ne compte que 6
000
infirmiers de bloc opératoire diplômes d'Etat
et 600 élèves
Ibode.

Fortes de ce soutien, l'Unaibode et l'Aeeibo demandent :

- un cadre règlementaire rénové : la réécriture de l'article R4311-11 du CSP (décret 4311-11)

Les Ibode demandent la reconnaissance de leur métier par la modification de l'article R.4311-11 du Code de la Santé Publique qui précisera la nature des actes exercés « prioritairement» par les Ibode, afin de leur reconnaître la « pratique exclusive d'actes prescriptibles par le chirurgien »
.

Des textes sont prêts depuis des mois, voire des années. L'infirmier spécialisé au bloc opératoire est un pilier de l'équipe chirurgicale lors des opérations et de leur pr éparation. Laisser aujourd'hui c
es professionnels dans le flou le plus total quant aux actes qu'ils sont autorisés à faire, voire , comme le font certaines ARS,
laisser des hôpitaux et cliniques les remplacer par des personnels non diplômés met tout simplement la vie des opérés en danger.

- la promotion de la compétence tout au long de l'exercice professionnel

La dynamique de formation, dans le cadre du cycle LMD, conduit notamment à la reconnaissance de responsabilités en salle d'opération mais aussi en pré et post opératoire dans le cadre de la réalisation d'actes et d'engagements en lien avec la pratique chirurgicale au bénéfice de l'opéré. Il s'agit par exemple de reconnaître aux Ibode la pratique exclusive d'actes prescriptibles par le chirurgien. Les deux associations demandent en outre que leur formation puisse être suivie dans la continuité du diplôme d'infirmier diplômé d'Etat, impliquant la suppression des deux années d'exercice obligatoires avant
la présentation aux concours Ibode
.